



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 6 mai 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Avant de débiter la séance, le maire invite M^{me} Marie-Claude Mainville à signer le livre d'or afin de souligner sa nomination à titre d'agricultrice de l'année de la zone Montérégie Est.

Première période de questions

Une des dix-huit personnes présentes s'expriment sur le sujet suivant :

- Sujet 21 - Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Collecte de sang.

2019-198 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

48. Réfection du boulevard de Normandie - Contrôle qualitatif des matériaux.

Procès-verbaux

2019-199 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} avril et 15 avril 2019

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} avril et 15 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} avril et 15 avril 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} avril et 15 avril 2019

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2019-200 Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail*, non daté.



M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail*.

2019-201 **Dépôt du projet de *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail***

Document : *Projet de Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail*.

2019-202 ***Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019* afin de statuer sur la compensation pour la collecte des matières organiques pour les industries, commerces et institutions.

2019-203 **Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 551 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019* afin de statuer sur la compensation pour la collecte des matières organiques pour les industries, commerces et institutions.

2019-204 **Adoption du *Règlement 458-34 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-008 et CM-009)***

Document : *Règlement 458-34 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-008 et CM-009)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 1^{er} avril 2019;



CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-34 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-008 et CM-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-205

Adoption du Règlement 458-35 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)

Document : *Règlement 458-35 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-35 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 6 et zones H1-106 et H1-107)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-206

Adoption du Règlement 555 concernant les séances du conseil municipal

Document : *Règlement 555 concernant les séances du conseil municipal*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 555 concernant les séances du conseil municipal* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-207 Adoption du Règlement 556 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables

Document : *Règlement 556 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1^{er} avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 556 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2019-208 Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs membres de ce comité;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers, que, sous la supervision constante du maire, l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham soit défini comme suit :

Poste	Responsable	Substitut
Coordonnateur	Yves Deslongchamps	-
Coordonnatrice adjointe	Jennika Rodrigue Lacasse	-
Registre des opérations	Marielle Benoit	Annie Tougas
Directeur des opérations	Mario Nareau	Patrick Morin
Administration/Finance/ Informatique	Julie Laguë	Josianne Monty
Télécommunications	Patrick Morin	Jean Quintin
Ressources humaines	Roxanne Roy Landry	Mélanie Gagnon



Poste	Responsable	Substitut
Communications et information	Annie Lévesque	Éric Tremblay
Travaux publics	Michel Phaneuf	Sylvain Labrecque et Maxime Papineau
Services aux sinistrés	Roxanne Roy-Landry	Mélanie Gagnon
Génie et urbanisme	Amélie Bergeron	Marie-Ève Tétreault
Traitement de l'eau	Alain Baril	Martin Lauzon

QUE la résolution 2018-368 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-209 Société québécoise des infrastructures - Bail de la Sûreté du Québec

Document : Lettre de M^{me} Andrée Chouinard datée du 9 avril 2019.

CONSIDÉRANT le bail en vigueur depuis le 18 juillet 2005 concernant une partie du 875, rue Principale Ouest pour la Sûreté du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'avenant 1 du bail signé le 18 juillet 2005 avec la Société immobilière du Québec pour des bureaux de la Sûreté du Québec dans une partie du 875, rue Principale Ouest.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-210 Échelle salariale des étudiants

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'échelle salariale des étudiants comme suit :

Poste	Taux horaire		
	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année et suivantes
Animateur et accompagnateur camp de jour	13,50 \$	14,50 \$	15 \$
Responsable de garderie et intervenant camp de jour	15,75 \$	16,25 \$	16,25 \$
Responsable de camp de jour	17,50 \$	18 \$	18 \$
Moniteur et sauveteur	14 \$	15 \$	15,25 \$



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Poste	Taux horaire		
	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année et suivantes
Instructeur de natation grade 2	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$
Responsable aquatique	16,25 \$	16,50 \$	16,50 \$
Journalier col bleu - Service des travaux publics	13,50 \$	14,50 \$	15 \$
Journalier col bleu - Service des loisirs, culture et tourisme	13,50 \$	14,50 \$	15 \$
Inspecteur des bâtiments	20 \$	20,50 \$	21 \$

QUE la résolution 2019-160 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-211 Reconnaissance d'ancienneté - M. Mark Fontaine

CONSIDÉRANT que M. Mark Fontaine a obtenu un poste permanent;

CONSIDÉRANT que la première date d'embauche de M. Fontaine est le 8 avril 2013;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reconnaître, aux fins d'ancienneté, que la date d'embauche de M. Mark Fontaine est le 8 avril 2013.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham la lettre d'entente à cet effet.

2019-212 Fin de la période de probation de M. Patrice Dussureault

CONSIDÉRANT que M. Patrice Dussureault a été embauché à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 11 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Dussureault était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Dussureault a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Patrice Dussureault à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) rétroactivement au 11 juillet 2018.



**2019-213 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics
(Département B - Service des travaux publics)**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Frédéric Audette à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 7 mai 2019 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2019-214 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics
(Département B - Service des travaux publics)**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Alexandre Barabé à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 7 mai 2019 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2019-215 Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics
(Département B - Service des travaux publics)**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Claude Barabé le 23 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Francis Robert à titre de mécanicien au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 21 mai 2019.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2019-216 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics
(Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)**

CONSIDÉRANT le transfert de M. François Tringle au Département B - Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Alex Gaudreau à titre de journalier au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 8 mai 2019.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2019-217 Programmation Rénovation Québec - Mandat pour l'analyse des
demandes**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M^{me} Sylvie Lavigueur soit mandatée afin d'effectuer l'analyse des demandes de subventions qui seront déposées à la Ville de Farnham dans le cadre du Programme Rénovation Québec 2019-2020, au taux horaire de 65 \$.

QUE les déplacements de M^{me} Lavigueur soient remboursés au taux de 0,54 \$ du kilomètre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-639-00-453.

2019-218 Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Collecte de sang

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 9 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la tenue d'une collecte de sang, le 17 juin 2019, à la caserne des pompiers.

QUE le Centre d'action bénévole de Farnham inc. devra remettre une preuve d'assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 \$ avant la tenue de cet événement.

Grefe et affaires juridiques

2019-219 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Document : Projet de procédure, non daté.

CONSIDÉRANT que le projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* une Ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

2019-220 Club de hockey Cuisine Action de Farnham - Renouvellement de l'entente de publicité

CONSIDÉRANT que les représentants de l'équipe de hockey Cuisine Action de Farnham désirent reconduire (Avec quelques modifications) l'entente de publicité de la dernière année;



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la reconduction, pour une année, de l'entente de publicité avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-221 Avis de contamination - Lot 4 354 016 du cadastre du Québec - Terrain de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'études environnementales, il s'avère que le lot 4 354 016 du cadastre du Québec est contaminé;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire que ce lot soit enregistré comme tel au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater M^e Diane Lépine, notaire, afin d'effectuer les procédures menant à l'enregistrement d'un avis de contamination sur le lot 4 354 016 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2019-222 Annulation de la vente des lots 5 219 577 et 5 219 578 du cadastre du Québec - Boulevard Industriel

Documents : Résolutions 2019-033 et 2019-034 du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. datées du 8 avril 2019.

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement Farnham-Rainville inc. ne désire plus acquérir les lots 5 219 577 et 5 219 578 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger les résolutions 2018-456 et 2018-457 adoptées le 10 septembre 2018.

Finances municipales

2019-223 Signature des effets bancaires

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la trésorière, M^{me} Julie Laguë et le directeur général, M. Yves Deslongchamps, soient autorisés à ouvrir ou modifier des comptes à la Caisse Desjardins de la Pommeraie Farnham.

QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans lesdits comptes sont :

M. Patrick Melchior, maire
M^{me} Nathalie Dépeault, conseillère
M. Daniel Campbell, conseiller
M^{me} Sylvie Ouellette, conseillère
M. Vincent Roy, conseiller
M. Jean-François Poulin, conseiller
M. Jean-Yves Boulianne, conseiller
M. Yves Deslongchamps, directeur général
M^{me} Julie Laguë, trésorière
M^{me} Marielle Benoit, greffière

QUE la résolution 2017-469 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-224 Transferts budgétaires

Documents : Dossiers de la trésorière datés des 9 et 17 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Sûreté du Québec	02-310-20-141	02-210-00-970	78 500 \$
Traverses de services publics	02-190-00-995	02-320-50-512	14 500 \$

2019-225 Carte de crédit du directeur du Service des travaux publics

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser une limite de 5 000 \$ pour la carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins pour M. Michel Phaneuf, directeur du Service des travaux publics.

QUE M^{mes} Josianne Monty et/ou Gabrielle Tringle soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

2019-226 Ministère des Transports - Demande de subvention

Document : Dossier de la trésorière daté du 17 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues de la Ville de Farnham, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.



QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Farnham et que le dossier de vérification a été constitué.

2019-227 Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.

QUE la Ville de Farnham s'engage à financer la totalité du projet, incluant la part correspondant à la subvention éventuelle du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant total de 42 000 \$.

QUE M^{me} Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham l'entente à intervenir permettant de donner effet à cette décision.

2019-228 Programme Rénovation Québec 2019-2020 - Participation

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 10 avril 2019.

CONSIDÉRANT que de nouvelles sommes seront injectées dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a démontré depuis plusieurs années son intérêt à participer au Programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme de subventions à la rénovation a eu des effets positifs sur le parc immobilier de Farnham;

CONSIDÉRANT que des interventions plus ciblées devraient être effectuées sur certaines parties du territoire afin d'améliorer la qualité de l'habitat;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseiller de confirmer à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville de Farnham de participer au Programme Rénovation Québec 2019-2020 et demande une enveloppe budgétaire de 132 000 \$ à être versée aux propriétaires d'immeubles en vertu de ce programme.

QUE la Ville de Farnham versera également une somme de 132 000 \$ advenant l'acceptation de la présente demande.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-639-00-992.

2019-229 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 mai 2019

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 2 mai 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 604 119,54 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 255 100,50 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 mai 2019 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M^{me} Sylvie Ouellette soit approuvé.

2019-230 Office municipal de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2019

Document : Dossier de la trésorière daté du 8 avril 2019.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 52 718 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2019-231 Cercle des Fermières de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 14 mars 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 200 \$ au Cercle des Fermières de Farnham pour le projet de pièce de théâtre sur les droits des usagers du 19 mai 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2019-232 Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 25 mars 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean pour l'édition 2019 de la Coopérative d'entrepreneuriat collectif.

QUE les étudiants du Carrefour jeunesse emploi comtés Iberville/St-Jean devront effectuer des heures de travaux pour la Ville de Farnham équivalentes à une valeur de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-233 J'entreprends la relève - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 4 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme J'entreprends la relève pour leur gala du 31 mai 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-234 Fabrique Saint-Romuald - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 9 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fabrique Saint-Romuald pour la Fête de l'amour du 2 juin 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-235 Club Optimiste de Farnham inc. - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club Optimiste de Farnham inc. pour l'organisation d'une course pour les moins de 17 ans le 28 septembre 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2019-236 Club Optimiste de Farnham - Aide financière

Document : Courriel de M^{me} Sonia Demers daté du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été accordée pour le projet d'aménagement d'un local informatique à l'école Saint-Romuald;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que l'aide financière de 1 725 \$ au Club Optimiste de Farnham pour le projet d'aménagement d'un local informatique à l'école Saint-Romuald soit versée immédiatement et non après la réalisation de ce projet.

QUE des copies de factures devront toutefois être transmises à la Ville de Farnham en preuve de réalisation de ce projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

QUE la résolution 2019-036 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2019-237 Musée Missisquoi - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière du 18 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 50 \$ au Musée Missisquoi dans le cadre de leur levée de fonds 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-238 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 19 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur activité de souper spaghetti du 6 juin 2019.

QUE la Ville de Farnham ne fera pas la location du chapiteau.

QUE le prêt des équipements suivants soit autorisé, selon les disponibilités :

- Quarante-deux tables grises.
- Chaises.
- Huit tables de pique-nique.
- Cinq poubelles.
- Cinq barrières orange.
- Cinq affiches de non stationnement.



QUE l'organisme devra remettre le numéro de cellulaire de la personne qui sera sur place le jour de la livraison.

QUE le montage du site ne sera pas fait par les employés municipaux.

QUE les équipements prêtés soient rapatriés à un seul endroit et prêts à être récupérés.

QUE la sécurité du matériel prêté soit assurée jusqu'à sa récupération le 7 juin 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-239 Fondation Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 15 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fondation Jean-Jacques-Bertrand pour les activités soulignant le 50^e anniversaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2019-240 Maison communautaire de Farnham - Aide financière

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été autorisée par la résolution 2019-033 adoptée le 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière annuelle de 5 000 \$, sur une période de cinq ans, à la Maison communautaire de Farnham pour le projet de réfection des balcons.

QUE le versement de cette somme débutera en 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

QUE la résolution 2019-033 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Incendie

2019-241 Achat d'appareils respiratoires - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 23 avril 2019 et analyse de conformité administrative datée du 24 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public deux soumissions ont été déposées comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Aréo-Feu Itée	276 786,63 \$
Boivin et Gauvin inc.	288 482,39 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat d'appareils respiratoires soit octroyé à la compagnie Aréo-Feu Itée au coût de 276 786,63 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le surplus libre et imputée annuellement, sur une période de trois ans, au poste budgétaire 22-220-00-725.

Traitement des eaux

2019-242 Réservoir de pompage des eaux - Certificat d'autorisation

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 26 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater M. Gabriel Robichaud de la firme Les Services Exp inc. pour compléter et transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'annexe 3 - Engagement du requérant - Rapport de réhabilitation (Section 3.6.1) du formulaire de demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet de construction du réservoir de pompage des eaux de lavage de l'usine de filtration de la Ville de Farnham.

QUE la Ville de Farnham s'engage à réaliser, au déversoir D-1, les mesures correctives proposées dans la note technique (Révision 1) de M. Robichaud en date du 24 avril 2019, soit l'augmentation de l'ouverture de la vanne de régulation de 3 cm d'ici le mois de septembre 2019. Cet ajustement permettra une augmentation de la capacité du déversoir en temps sec de 10,7 l/s, soit l'équivalent du débit maximal des eaux de lavage qui seront ajoutées aux eaux sanitaires acheminées au déversoir D-1.

QUE cette dépense de 15 250 \$, excluant les taxes soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Travaux publics

2019-243 Recyclage du verre

CONSIDÉRANT que le verre n'est pas revaloriser s'il est déposé dans le bac de matières recyclables ou le bac à ordures;

CONSIDÉRANT les coûts d'enfouissement de ces matières;



CONSIDÉRANT que la valeur des bouteilles et pots de verre est nulle pour la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire minimiser ses pertes quant à l'enfouissement de cette matière;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham ne désire pas que le verre soit envoyé dans un site d'enfouissement.

QUE trois bacs pour la récupération du verre soient achetés et/ou installés sur le territoire de la Ville de Farnham.

QUE ce verre soit vendu et transporté à une compagnie, à être déterminée, qui en fera le recyclage.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham l'entente à intervenir permettant de donner effet à cette décision.

2019-244 Réfection du boulevard de Normandie - Surveillance des travaux

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 17 avril 2019.

CONSIDÉRANT que le contrat pour la réfection du boulevard de Normandie a été octroyé le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront sous peu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le mandat pour la surveillance des travaux de réfection du boulevard de Normandie soit octroyé à la firme Shellex Infrastructures au coût maximal de 40 300 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2019-245 Travaux de pulvérisation d'asphalte

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le mandat pour les travaux de pulvérisation d'asphalte soit octroyé à la compagnie Bricon (175 784 Canada inc.) au montant maximal de 64 125 \$, excluant les taxes, conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de stockage permanent et de conditionnement de béton, de brique et d'asphalte issus de travaux de construction et de démolition de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-10-621, 02-413-00-621 et 02-415-00-621.



2019-246 Achat d'une génératrice pour le garage municipal

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 23 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de munir le garage municipal d'une génératrice en cas de mesures d'urgence;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter, de la compagnie Integreted distribution systems limites partenership - Génératrice Drummond, une génératrice diesel (Groupe électrogène avec inverseur automatique) pour le garage municipal au coût maximal de 74 976,35 \$, incluant les taxes et le transport.

QUE la livraison devra être effectuée au plus tard le 27 septembre 2019 au 1180, boulevard Industriel à Farnham.

QU'à compter de cette date, une pénalité de retard de 100 \$ par jour de calendrier sera imposée et retranchée de la facture à payer.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-722.

2019-247 Association de la bonne entente Farnham-Sainte-Brigide - Autorisation de passage

Document : Lettre de M^{me} Anna Benoit datée du 18 avril 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que les motoneigistes de l'Association de la bonne entente Farnham-Sainte-Brigide circulent sur la rue Principale Ouest, entre la route de contournement et le 582, rue Principale Ouest.

Planification et aménagement du territoire

2019-248 Branche 40A du cours d'eau Morpions - Nettoyage

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 15 avril 2019.

CONSIDÉRANT que la branche 40A du cours d'eau Morpions est un cours d'eau verbalisé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a plus juridiction sur les cours d'eau verbalisés depuis décembre 2002;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'effectuer des travaux de nettoyage dans la branche 40A du cours d'eau Morpions.



QUE le conseil municipal autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2 000 \$ émis au nom de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le conseil municipal avise la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Ville de Farnham et à cet effet, demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Ville de Farnham de maintenir ce mode de répartition.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé à titre indicatif dans le cadre de la rencontre des intéressés.

2019-249 Demande de permis - 692, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-190416-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour changer le parement extérieur en clin situé sur la façade avant de l'immeuble sis au 692, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à changer le parement extérieur en clin situé sur la façade avant de l'immeuble sis au 692, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-250 Demande de permis - 465, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-190416-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour modifier le revêtement de la toiture pour de la tôle noire du bâtiment sis au 465, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour modifier le revêtement de la toiture du bâtiment sis au 465, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, par de la tôle noire.

2019-251 Demande de permis - 34, rue Saint-Alphonse

Document : Résolution CCU-190416-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer sept fenêtres constituant le solarium avant du bâtiment sis au 34, rue Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer sept fenêtres constituant le solarium avant du bâtiment sis au 34, rue Saint-Alphonse, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-252 Demande de permis - 258-266, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-190416-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-397 le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux fenêtres de plus sur la façade avant de l'immeuble pour un total de six fenêtres;

CONSIDÉRANT que les fenêtres installées sont à guillotine au lieu d'être à battant;

CONSIDÉRANT que la couleur des nouvelles fenêtres situées au deuxième étage s'harmonise davantage avec la couleur des fenêtres situées au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT le remplacement du revêtement de stuc présent au pourtour des façades de l'étage par un profilé mural en acier prépeint "Le Distinction", série bois, de couleur "noyer" installé à l'horizontal;

CONSIDÉRANT que les sorties de ventilation, qui desservent les logements, ne sont pas installées sur le toit conformément à la résolution 2018-397;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la réfection des façades extérieurs et le remplacement des fenêtres du bâtiment du bâtiment sis aux 258-266, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les conduites installées sur la façade du bâtiment donnant sur la rue Principale Est soient déplacées, comme l'indiquait la résolution 2018-397.

QUE la résolution 2018-397 soit modifiée en ce sens.

2019-253 Demande de permis - 899, rue Saint-Paul

Document : Résolution CCU-190416-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis visant à repeindre tous les éléments de bois actuellement rouge/bourgogne ainsi que ceux à venir (Tels que la clôture, les cadrages, les colonnes, les garde-corps, les mains courantes et les galeries) et à installer un revêtement extérieur sur l'agrandissement projeté de couleur vert "soupe aux pois cassés" pour l'immeuble sis au 899, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE la résolution 2018-189 soit modifiée en ce sens.

2019-254 Demande de permis - Lot 4 354 593 du cadastre du Québec - Rue Bérard

Document : Résolution CCU-190416-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction d'un bâtiment sur le lot 4 354 593 du cadastre du Québec - Rue Bérard;

CONSIDÉRANT que la volumétrie proposée s'harmonise avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont nobles et de qualité;

CONSIDÉRANT qu'une zone tampon sera aménagée;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial sur le lot 4 354 593 du cadastre du Québec - Rue Bérard, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-255 Demande de dérogation mineure - Lot 6 293 230 du cadastre du Québec - Rue William

Document : Résolution CCU-190312-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 21 mars 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de la compagnie Les Constructions C.D.A.A. inc, propriétaire du lot 6 293 230 du cadastre du Québec (Partie des anciens lots 6 275 730 et 4 353 793 du cadastre du Québec) sur la rue William, visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 3,44 m de la ligne de propriété alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent que les bâtiments principaux implantés en projet intégré soient situés à 6 m de la ligne de propriété.



2019-256 Demande de dérogation mineure - 1536, chemin des Coteaux

Document : Résolution CCU-190416-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de Patricia Rémillard Gibeau et Cédric Gladu, copropriétaires du lot 4 446 780 du cadastre du Québec sis au 1536, chemin des Coteaux, visant à permettre un logement intergénérationnel de 60,73 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 50 m².

2019-257 Demande de dérogations mineures - 1411, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Résolution CCU-190416-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre de réduire les marges latérales à 3,15 m, alors que la réglementation municipale en vigueur prescrit des marges de 6 m par rapport aux limites latérales de propriété dans un projet intégré commercial;

CONSIDÉRANT que le requérant désire aménager un maximum d'entrepôts sur son terrain pour rentabiliser sa propriété;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de conserver le couvert végétal situé à la limite gauche de propriété;

CONSIDÉRANT que d'appliquer la réglementation municipale en vigueur permettrait à l'entrepôt projeté, situé près de la limite latérale gauche de propriété, d'être aligné avec les deux autres entrepôts existants;

CONSIDÉRANT que la propriété située sur le côté latéral gauche de l'immeuble concernée pourrait être constructible si celle-ci est subdivisée;

CONSIDÉRANT que l'entrepôt projeté situé près de la limite latérale droite de propriété ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines, et ce, puisqu'une allée en gravier longe la propriété concernée;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;



CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de Entreposage Farnham inc., propriétaire du lot 4 353 772 du cadastre du Québec sis au 1411, rue Jacques-Cartier Sud, visant à permettre la construction d'un entrepôt avec une marge latérale droite de 3,15 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge latérale minimale de 6 m.

QUE la demande visant la construction d'un entrepôt avec une marge latérale gauche de 3,15 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge latérale minimale de 6 m, soit refusée.

2019-258 Demande de dérogation mineure - 401, boulevard de Normandie Nord

Document : Résolution CCU-190416-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 avril 2019.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. pour les lots visés 5 202 267 et 5 202 268 du cadastre du Québec et de la Ville de Farnham pour les lots visés 6 008 049 et 6 262 477 du cadastre du Québec sis en partie au 401, boulevard de Normandie Nord, visant à permettre aux véhicules ayant accès au quai de chargement et de déchargement d'effectuer des manoeuvres dans la rue projetée qui desservira le futur projet agroalimentaire, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent que les manoeuvres des véhicules se fassent entièrement hors rue.

Loisirs, culture et tourisme

2019-259 Le Chemin du Québec - Annulation

CONSIDÉRANT que le tracé de cette marche ne passera par Farnham en 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2019-156 à toutes fins que de droit.

2019-260 Municipalité d'Ange-Gardien - Entente pour les activités 2019-2020 de l'aréna Madeleine-Auclair



Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité d'Ange-Gardien pour les activités 2019-2020 de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique tenues à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-261 Municipalité de Brigham - Entente pour les activités 2019-2020 de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité de Brigham pour les activités 2019-2020 de hockey mineur, de patinage de vitesse et de patinage artistique tenues à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Seconde période de questions

Une des dix-neuf personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Projet pour les rues Archambault, Saint-Bruno et Yamaska.
- Fête de l'amour.
- Travaux à la flèche de l'église.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

- | | |
|------------------|---|
| Daniel Campbell | <ul style="list-style-type: none">• Remerciements pour l'organisation du gala de patinage artistique.• Félicitation pour l'organisation de l'Opti-course (Deux cent soixante et onze participants).• Remerciements à la famille Rainville pour la gestion des activités de dek. |
| Sylvie Ouellette | <ul style="list-style-type: none">• Déjà quatre cents inscriptions pour le 50^e anniversaire de l'école Jean-Jacques- |



Bertrand.

Le maire reprend la parole afin de souligner le retour de M. Jean-Yves Boulianne.

Jean-Yves Boulianne • Annonce un retour progressif et remercie les citoyens pour les prompt rétablissement et ses collègues pour avoir pris la relève de ses dossiers.

Vincent Roy • Félicitations pour la collecte pascale du Centre d'action bénévole et des Cadets.

• Félicitations à Jade Côté pour la 8^e médaille d'or en équipe au Championnat canadien de quilles.

• Souligne que les Cantonniers de Magog, qui comptent des hockeyeurs de Farnham, ont perdu en finale.

La séance est levée à 19 h 45.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire